



Ville de Montréal

Description Qualification
d'emploi, de fonction, ou de poste

Manuels Fonctionnaires Contremaîtres Autres

Titre	Code	Groupe de traitement
ÉLECTRICIEN (bâtiment)	281C	18

NATURE ET CARACTÉRISTIQUES DE LA FONCTION

Travaux comportant la pose, l'entretien et la réparation de fileries et d'appareillages électriques divers.

Le travail s'accomplit sous surveillance générale. L'employé le reçoit sous forme de directives orales ou écrites, de plans ou de schémas. Il est requis d'effectuer, conformément aux règles du métier, les diverses tâches visant à pourvoir les piscines, patinoires, centres récréatifs, théâtres de plein air, arénas, usines, édifices et autres bâtiments municipaux de canalisations et d'appareillages électriques appropriés aux besoins. Il doit pouvoir localiser et réparer les défauts affectant tout circuit électrique dans ces endroits. Il est également tenu d'y assurer le bon fonctionnement des installations, appareils et accessoires électriques, en exécutant les travaux d'entretien et de réparation nécessaires. Un supérieur vérifie son travail.

EXEMPLES DE TÂCHES ACCOMPLIES

1. Installe, entretient, démonte, répare, modifie divers systèmes électriques d'éclairage, de chauffage, de force motrice; fait des entrées de 110-220 volts ou de 750 volts, à différents ampérages, dans les bâtisses, les parcs, terrains de stationnement et autres endroits publics.
2. Monte les panneaux de distribution; pose des conduits en surface ou dans les murs, planchers, plafonds; passe les fils et fait les raccordements nécessaires.
3. Pose les canalisations servant au système téléphonique; fixe les accessoires nécessaires.
4. Procède à l'installation d'équipement électrique varié: moteurs, transformateurs, interrupteurs, chaufferettes, pompes, vibreurs, cloches, horloges, chauffe-eau, séchoirs, monte-charges, ventilateurs, climatiseurs; en vérifie le fonctionnement et y effectue certaines réparations.

Pour la Ville de Montréal

Pour le Syndicat

Signature	jour	mois	année	Signature
	13	03	84	

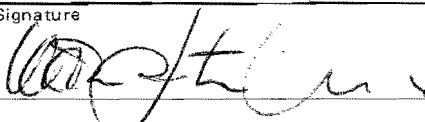
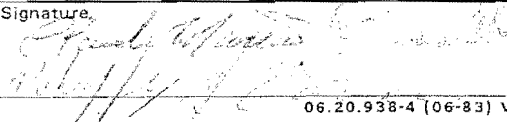
Suite au verso

ÉLECTRICIEN (bâtiment)

5. Pose, vérifie, entretient les instruments de contrôle et de mesure de différents mécanismes ou appareils; voit à l'entretien et à la réparation, à l'atelier ou sur place, des réflecteurs et de leurs supports, des pyrographes, des fours à céramique, des chronomètres, des tableaux indicateurs, des foreuses, sableuses, scies.
6. Installe des prises de courant; remplace les ampoules, les tubes fluorescents; remplace les commutateurs défectueux; change les fusibles; épisse des câbles.
7. Remplace les transformateurs, relais, cellules photoélectriques, disjoncteurs, interrupteurs, horloges et autres dispositifs faisant partie du système d'éclairage des rues, parcs, tunnels, édifices de la Ville.
8. Remplace les globes des lumières de rues, parcs, tunnels, viaducs, ponts, édifices.
9. Effectue diverses installations électriques nécessaires à la Roulotte au Ménestrel, au Vagabond, au Théâtre de verdure.
10. Conduit, au besoin, un camion-échelle et nacelle aérienne genre péliquant et tarrière et opère, au besoin, l'équipement auxiliaire.

Pour la Ville de Montréal

Pour le Syndicat

Signature	jour	mois	année	Signature
	19	10	1974	



Ville de Montréal

Description Qualification
d'emploi, de fonction, ou de poste

Manuels Fonctionnaires Contremaîtres Autres _____

Titre	Code	Groupe de traitement
ÉLECTRICIEN (bâtiments)		

QUALITÉS REQUISES

Bonnes connaissances:

- des principes de l'électricité;
- des techniques, des pratiques et de l'outillage utilisés dans l'exercice du métier;
- des risques du métier et des mesures de précaution à prendre.

Habiletés

- à lire des plans et à interpréter les signes conventionnels employés en électricité;
- à utiliser l'outillage nécessaire au travail;
- à effectuer les travaux selon les règles du métier;
- à déceler et à localiser les défauts électriques.

DEGRÉ MINIMUM D'INSTRUCTION ET D'EXPÉRIENCE

Instruction :

Détenir un certificat de qualification valide d'électricien, décerné par la Direction générale de la main-d'oeuvre.

Expérience :

Quelque expérience en qualité d'électricien (bâtiment) ou avoir occupé à la Ville, pendant au moins trois ans, une fonction permettant à l'employé de se familiariser avec le travail d'électricien (bâtiments).

Divers

Savoir lire, écrire et parler le français ou l'anglais et posséder un minimum de connaissance de la langue seconde.

Posséder, au besoin, une licence de chauffeur et avoir subi avec succès les examens de conduite administrés par l'école d'entraînement des chauffeurs de la Ville.

Pour la Ville de Montréal

Pour le Syndicat

Signature	jour	mois	année	Signature
			01, 07, 74	



Titre de la fonction

ÉLECTRICIEN (bâtiments)

Modification à la description

Exemples de tâches accomplies :

Tâche 1 : remplacer 550 volts par 750 volts

Changement à l'évaluation *NON-MODIFIÉE MC*

Facteurs	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	Total	Groupe
Évaluation en vigueur														
Évaluation modifiée														

Vu et approuvé

Pour la Ville

[Signature]

Pour le syndicat

[Signature]